



BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2025

N°573

ACCUEIL DE LA MAIRIE

02 98 20 20 90

mairie@stdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Horaires au public

Lundi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00

Samedi de 9h à 11h30

Pour le **bulletin de janvier 2026**
déposer les annonces en mairie
avant le samedi 20 décembre

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles.

PERMANENCE DES ÉLUS

Michel CORRE, Maire, lundi de 10h à 12h, vendredi de 14h à 15h et sur rendez-vous

Maryse DUBET, 1ère adjointe chargée des travaux et affaires sociales, mardi de 10h à 12h

Roland EOZENOU, 2ème adjoint chargé de la voirie et des espaces verts, vendredi de 15h30 à 17h30

Isabelle DINCUFF, 3ème adjointe chargée de l'enfance, jeunesse et des associations, mercredi de 10h à 12h

André LEZIART, 4ème adjoint chargé de l'urbanisme, des affaires agricoles et du patrimoine, mercredi de 11h à 12h et samedi matin sur rendez-vous

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Louise, Paulette, Josette MAHÉ
née le 23 octobre

Fanch QUÉRÉ TRAISNEL né le 7 novembre
Marceau BELLEC né le 7 novembre

Mariage

Yohann COJEARD et Stéphanie PORSMOGUER
le 31 octobre

Décès

Yvon-Miliau KERMARREC – 76 ans
décédé le 27 octobre



SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le **15**, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle - 02 98 20 22 71
Dr ORVOEN Adélie & Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie



INFOS DU MOIS

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Les personnes, arrivées sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2025, sont invitées à participer à la réception organisée par la municipalité le **samedi 6 décembre** prochain à **11 h** en Mairie – Salle du Conseil Municipal.



CONSEIL MUNICIPAL A VENIR

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le **jeudi 11 décembre 2025** à 20h30 en mairie – salle du Conseil Municipal.

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Modalités de recensement des françaises et des français nés en décembre 2008

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus**. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'**une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile**.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE PÉRIODE DE NOËL

Pendant toute la durée des vacances de Noël, la mairie sera ouverte au public le matin de 8 h 30 à 12 h. Fermeture le samedi matin.



INFOS UTILES

REMORQUE COMMUNALE

La remorque sera déposée le vendredi en fin d'après-midi et enlevée le lundi matin.

05/12 : Rue de L'orée **12/12** : Rue Louis Aragon

19/12 : Kef

26/12 : Bourg

Merci à chacun de n'y déposer que des déchets verts et de signaler à la mairie tout acte d'incivilité.

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS– DES CAFES DES AIDANTS

À Landerneau : Le premier jeudi du mois (hors fériés) de 14h à 16h, au bar lounge Two the Moon, 2 place du Bois Noir.

Le prochain thème est le suivant : « **Qu'est-ce qui pourrait changer dans ma vie ?** » le **4 décembre** à Landerneau. Pour plus d'informations : CLIC du Pays de Landerneau Daoulas – 02.98.85.99.08 – clic@capld.bzh

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS– ACTIVITES NUMERIQUES EN DECEMBRE

Pourquoi ne pas participer aux activités numériques qui se sont développées à deux pas de chez vous ? N'hésitez pas, c'est gratuit !

Parcours « Sécuriser ses usages »

Lundi 1^{er} décembre, de 18h30 à 20h en mairie de La Forest-Landerneau

« Le cyberharcèlement, ça n'arrive pas qu'aux autres ! »

(Débat parents-enfants) Point d'information sans inscription,

Lundi 8 décembre, de 18h30 à 20h en bibliothèque de Ploudern.

Pour plus d'informations : Service Conseiller Numérique – 06.22.05.29.72 – conseillernumerique@capld.bzh

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS– RENOVER, ADAPTER, ÉCONOMISER

Le Pays de Landerneau-Daoulas vous aide à financer vos travaux !

Profitez d'un accompagnement neutre, gratuit et complet, pour améliorer durablement votre logement.

Renseignements au 02.98.95.99.54 – pig-habitat-capld@soliha-bretagne.fr

Permanences à la Maison des Services Public – 59 rue de Brest à Landerneau

Chaque 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric – GHORAYEB Zeina

02 98 20 33 33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

RIPOCHE Ondine

02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Ostéopathe :

Tristan LAGATHU - 06 03 26 35 82

Prise de rdv via la plateforme Doctolib

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez - 02 98 20 33 40

LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard

Les soins seront faits uniquement au domicile des patients pendant l'épidémie.

Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19, appelez-nous pour prendre rendez-vous.

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN 02 98 85 19 50

Horaires d'hiver

du 1^{er} novembre 2025 au 28 février 2026

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Décembre

RECYCLABLES : 11 – L.29 (férié le 25)

ORDURES MENAGERES : 04 - 18

Calendrier de collecte consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas : www.pays-landerneau-daoulas.fr

OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune (www.saint-divy.fr) à la rubrique « Vie économique » puis « offres d'emploi » des propositions d'emploi vous attendent.

OBJETS TROUVÉS (DISPONIBLES EN MAIRIE)

- Une paire de lunettes de vue enfant oubliée à l'école avant les vacances de la Toussaint
- Un collier à la salle de sports le 13/11



PETITES ANNONCES

- A vendre tondeuse avec batterie utilisée une seule fois, garantie 2 ans, état neuf 06.77.51.95.65
- Exploitation maraîchère (fraises), recherche saisonniers temps plein du lundi au vendredi, à partir de février 2026 sur la commune de Plouvien et Bourg-Blanc.
Postuler par mail : gedekerouvelin@gmail.com

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les **chauffages d'appoint utilisés en continu**, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique. Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières tels que **les intempéries (tempêtes, inondations, grand froid, ...)**, de **matériaux équipés d'un moteur thermique**, tels que **les groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'**extérieur des locaux**.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

Avec la hausse des coûts de l'énergie, certains peuvent être tentés de réduire l'aération et la ventilation des locaux, source d'un risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone pour les occupants. Il est rappelé qu'aérer en grand sur un temps court permet de renouveler l'air intérieur et d'évacuer l'humidité sans refroidir le logement.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (**maux de tête, vertiges, nausées, vomissements...**), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;

Arrêter les appareils de combustion si possible ;

Faire évacuer les lieux ;

- Appeler les secours (112, 18 ou 15 et le 114 pour les personnes malentendantes) ou un centre antipoison (numéro d'urgence 24/24, 7/7 : 01 45 42 59 59) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS– RIBIN'AD TRANSPORT A LA DEMANDE



PASS DUO JEUNE & SENIOR pendant les petites vacances scolaires

2 places pour le prix d'1 quand un jeune (- 18 ans) et un jeune senior (+60 ans) partagent l'aventure Ribin'AD !

Utilisez Ribin'AD seul dès 12 ans* !

*Autorisation parentale à fournir à l'inscription au 02 98 83 73 83



20 premiers trajets offerts sur l'application jusqu'au 31/12/2025



Location de vélos à assistance électrique :

bénéficiez des tarifs hivernaux pour toute location entre le 01/10/2025 et 31/03/2026

3 mois : 76€ ou 6 mois : 153€

Réservez sur capld.velold.fr



Faites des économies avec la ligne 939 entre Landerneau et Daoulas !

Abonnement :

-26 ans : 25€ /mois +26 ans : 50€ /mois

Entre 50% et 75% pris en charge par votre employeur

Retrouvez les horaires sur www.breizhgo.bzh

